



Renseignements sur une association

Par **laur**, le **21/11/2011** à **21:12**

Bonjour,

Je souhaite des renseignements sur les droits légaux qui permettent à une association sportive de recueillir des fonds afin de la faire vivre. La mode actuelle étant de faire des lotos et des tombolas.

Peut-on organiser des lotos ou tombola ?

Est-on limité en nombre par années ?

Est-on limité dans la valeur des lots ? quels lots sont à exclure ?

Doit-on payer des taxes ou la TVA ?

Y a-t-il des règles particulières ?

Appuyez vos réponses avec les n° des lois correspondantes ?